

1834

1^{er} janvier

Aujourd'hui M. Le Directeur qui a dit la messe ici est descendu après son action de grâces dans le parloir où il a trouvé toutes les Sœurs et les enfants réunies : elles lui ont adressé, suivant l'usage, un compliment de bonne année. Il leur a ensuite lui-même fait une courte exhortation, leur a souhaité une bonne année et leur a donné sa bénédiction.

9 mars

Aujourd'hui, fête de Ste Françoise patronne des oblates, la première messe à laquelle trois des Sœurs ont communié a été dite par M. le Directeur. La seconde à 8 heures a été dite comme à l'ordinaire par le très Rev. Docteur Deluol, Supérieur du Séminaire et grand Vicaire du Diocèse. Après l'évangile, il a parlé sur les vertus de la Sainte, il a surtout engagé les Sœurs à imiter dans leur Sainte Mère, l'humilité et le renoncement à soi-même, vertus qui ont brillé en elle d'une manière toute particulière. La communion générale a eu lieu à cette messe. Après la messe le célébrant a donné la bénédiction du Saint Sacrement. Le Tantum Ergo a été chanté par deux des pensionnaires, on a dit l'oraison du St Sacrement et celle de la fête avec les deux Versate Panem de Coelo et ora pro nobis Sancta Francisca.

Le soir à 4 heures, les Sœurs se sont réunies à la chapelle où elles ont chanté des cantiques. Etant là à 5 heures, M. L'abbé Fredet professeur de Théologie au Séminaire a fait un excellent sermon sur les vertus /52/ de Ste Françoise, mais particulièrement sur la vie intérieure et les vertus propres à l'état religieux. Ensuite, il a donné la bénédiction du Saint Sacrement; M. le Directeur faisait prêtre assistant. La bénédiction a été donnée avec toute la pompe et la solennité possible. Les mêmes pensionnaires et la maîtresse de chant ont chanté d'abord l'Adoremus, ensuite un cantique français O Victime de tous les crimes, ensuite le Tantum ergo. Après la bénédiction, elles ont chanté le Laudate Dominum omnes gentes.

Joséphine Amanda a été admise aujourd'hui au nombre des postulantes en conséquence elle a pris ce matin la chaînette du Saint esclavage de la Mère de Dieu.

14 Mars

Laurette Noël de Wilmington, état de la Delaware, est arrivée aujourd'hui, elle vient pour se faire Sœur. Elle en avait déjà fait la demande le 1^{er} juin de l'année dernière. Elle a apporté les attestations les plus favorables et le consentement exprès de sa mère. Ce sera un sujet important pour la Société en raison de ses talents et de sa capacité. Avec l'âge, elle sera propre à tous les emplois.

25

Aujourd'hui, fête de l'Annonciation de la Ste Vierge. M. le Directeur a dit la messe dans notre chapelle. Il y a eu communion générale des Sœurs. Après la messe, le Directeur a donné l'habit à Laurette Noël qui a pris le nom de Sœur Marie Jacques. Elle a été également admise dans l'association du Saint Esclavage de la Mère de Dieu, dont, suivant l'usage, les Sœurs prennent la chaînette le jour qu'elles sont admises au Noviciat.

20 Avril

Troisième dimanche après Pâques et fête du Patronage de Saint Joseph, l'office le matin et le soir a eu lieu comme au jour de la Ste Françoise. Aujourd'hui, pour la première fois, la 2^{de} messe a été servie par deux enfants de chœur, un troisième portait l'encensoir. Le Vénérable

M. Tessier a dit cette 2^{de} messe. M. l'Abbé Vérot, Directeur au Séminaire et professeur de Mathématiques au Collège a prêché le soir et donné /53/ ensuite la bénédiction du Saint Sacrement.

Comme il y avait beaucoup de monde et qu'il faisait très chaud, l'après-midi, on a eu lieu de s'applaudir de l'ouverture de la fenêtre du passage et de la porte à deux battants qu'on a mise à la place de l'ancienne porte de la chapelle.

11 mai

Dimanche, dans l'octave de l'ascension, jour fixé par Monseigneur l'Archevêque de Baltimore pour la fête de Saint Benoît Philadelphie, l'office le matin et le soir a eu lieu comme aux jours des trois fêtes patronales de la maison. Monseigneur l'archevêque a dit la 2^{de} messe, la 1^{ere} avait été dite par M. le directeur. Après l'évangile, Monseigneur a fait une courte instruction aux Sœurs. Il leur a parlé avec beaucoup de bonté et les a encouragées à persévérer avec zèle et fidélité dans leur saint état en leur parlant des récompenses accordées aux vertus de Saint Benoît qu'il leur a recommandé de prendre pour modèle. Il leur a fait voir dans le bonheur dont jouit ce saint dans le ciel, l'accomplissement de cette parole de l'Écriture que « Dieu n'a point égard à la condition des personnes ». Après la messe, il a donné la bénédiction du Saint Sacrement : après son action de grâce, Mgr a déjeuné avec M. Deluol, M. le directeur et les deux séminaristes qui lui avaient servi la messe.

Le soir, à 4 heures, les Sœurs ont commencé dans la chapelle, ensuite M. le directeur a dit un mot sur le respect dû aux reliques des Saints en général et en particulier sur le bonheur que les Sœurs avaient de posséder dans leur chapelle un relique de St Benoît. Ensuite, il l'a donnée à baiser à tous ceux qui étaient présents. Il y avait une grande affluence de monde.

A 5 heures et demie, M. l'abbé Dampoux, Recteur de la Cathédrale a prêché d'une manière très édifiante /54/ et très adroite le Panégyrique du Saint. Il a ensuite donné la bénédiction du Saint Sacrement.

3 Juin

On a fait aujourd'hui l'achat du lot voisin de la maison de bois avec laquelle ce terrain ne faisait qu'un seul et même lot autrefois. Il enclavait tellement la propriété des Sœurs que dès le commencement, on avait désiré en faire l'achat ce qui a déterminé à l'acheter a été 1) le désir d'agrandir le jardin; 2) d'isoler la petite maison de briques des maisons ou autre établissement qui l'eussent jointe dans la suite; 3) la crainte de voir la petite maison de bois qui est sur ce lot convertie en un grog shop, en ce qui serait pire encore, en une mauvaise maison, ce qui eut dans la suite obligé les Sœurs à se défaire de leur propriété pour s'établir ailleurs. Les personnes à qui ce lot appartenait ont bien senti le besoin qu'on avait de ce lot. Aussi, l'ont elles vendu plus cher peut-être qu'il n'eut valu pour tout autre que les Sœurs. Il a été vendu pour sept cent gourdes. Par le contrat de vente, la rente annuelle de 28 gourdes dont le lot sur lequel sont construites la petite maison de briques et celle en bois, était grevé a été réduit à 25 gourdes, montant du ground-rent du à la famille Elisha-Tyson on a, par cet arrangement, gagné le capital du surplus (50 gourdes) ce qui réduit l'achat à \$650 au lieu de \$700. Sans autre redevance.

La maison se loue 4 gourdes par mois, ce qui fait plus que l'intérêt des 650 gourdes d'achat. Mais les frais et les réparations urgentes pour mettre cette maison en état d'être louée et la clôture de tout le terrain ont coûté 113 gourdes.

16 juin

Aujourd'hui dans la soirée, M. le Supérieur du Séminaire est venu pour vénérer la relique de Saint François Régis que les Sœurs ont le bonheur de posséder dans leur chapelle, il était accompagné de M. L'abbé Loras, grand Vicaire de Mgr l'évêque de Mobile. Ce Monsieur désirait beaucoup voir l'établissement des Sœurs, ayant l'intention d'établir une pareille maison dans /55/ ce diocèse. M. le Directeur est entré avec lui dans les plus petits détails, lui a fait visiter la maison dont il a paru tout content et sur la demande qu'il a faite d'avoir quelques Sœurs pour fonder l'établissement de Mobile, M. le Directeur lui a fait part de la décision prise le 12 juillet 1833 en raison de pareille demande faite, alors, par M. l'abbé Jacques Lesue, du même diocèse. M. Loras a paru fort content de la bonne volonté que les Sœurs avaient témoignée à cette époque. Il a été convenu que, lorsque Mgr l'évêque de Mobile se déciderait à former dans son diocèse une maison de Sœurs Oblates de la Providence, on enverrait à Baltimore trois ou quatre jeunes personnes pieuses, de vertu bien éprouvée, pour faire leur noviciat à Baltimore et y prendre l'esprit de la Société, qu'elle seraient défrayées pour leur voyage et leur retour par ceux qui les auraient envoyées; qu'en outre, on payerait pour chacune d'elles soixante douze gourdes par an de pension et que dans le cas qu'elles fussent accompagnées à leur retour par quelques unes des Sœurs de Baltimore (ce qui est très à désirer) le voyage de ces dernières seraient également aux frais du diocèse de Mobile, c'est-à-dire de tout ecclésiastique chargé de cette entreprise. Quant au rapport à la dépendance ou filiation de cette nouvelle maison – avec celle de Baltimore qui doit toujours rester Maison-Mère ou Chef-lieu de la Société, elle sera la même que pour toute autre maison religieuse qui forme d'autre établissement.

2 juillet

Aujourd'hui, fête de la Visitation de la Sainte Vierge, première patronne de la Maison, les Sœurs ont renouvelé leurs vœux suivant l'usage : le matin et le soir l'office a eu lieu comme aux autres fêtes patronales. La 1^{ere} messe a été dite à 6 heures par M. le Directeur, la seconde par le très Révérend Deluol, avant le renouvellement des vœux, il a adressé aux Sœurs quelques paroles d'édification sur cette cérémonie. L'après-midi s'est passé suivant qu'il est d'usage aux fêtes des patrons. A 6 heures M. l'abbé Fredet a fait un fort beau sermon sur les vœux /56/ et sur les grands avantages qu'offre la vie religieuse; il a ensuite donné la bénédiction du Saint Sacrement.

7 Août

Les vacances ont commencé aujourd'hui. En raison de l'absence de M. le Directeur, il n'y a point eu d'examens et de distribution de prix. On a remis le tout à la fin des vacances, et après la retraite des Sœurs.

18

Mme Noël de Wilmington est arrivée aujourd'hui pour passer quelques jours avec les Sœurs. Elle a communiqué à la Sœur Supérieure le plan qu'elle avait formé et le désir qu'elle entretient depuis quelques temps de venir finir ses jours avec les Sœurs. Elle voudrait se mettre en pension chez elle avec sa seconde fille Marie Louise Noël. La proposition en ayant été faite aux Sœurs, elles y ont unanimement consenti. Mme Noël et ses enfants jouissent de la meilleure réputation à Wilmington. Elles y sont très respectées et très estimées. M. L'abbé Carell, la famille Keating et plusieurs autres personnes très respectables en ont donné les témoignages les plus flatteurs. D'ailleurs, la douceur, la modestie et la solide piété de Mme Noël sont aux yeux des Sœurs les meilleurs témoignages qu'elles puissent demander. M. le Directeur en ayant été informé y a donné, de bon cœur, son consentement, en conséquence, on a répondu à Mme Noël que sa proposition était acceptée. Elle exécutera ce projet aussitôt

que ses affaires pourront le lui permettre. On a consenti à ce qu'elle amène avec elle une jeune orpheline âgée de 10 ans. Elle payera pour cette enfant, qui doit être d'ailleurs entretenue par une tante qu'elle a à Philadelphie, deux gourdes par mois.

19

Susanne Becraff, une des cinq postulantes étant malade depuis quelques temps, de la poitrine, on a consenti aux désirs de sa famille qui la demande à Georgetown. Elle est partie ce matin, quoique fort malade. Cette jeune personne paraît regretter sincèrement la Maison et sort dans les meilleurs sentiments. Il est à craindre qu'elle n'ait que très peu de temps à vivre. /57/

1^{er} Septembre

L'examen et la distribution des prix qui avaient été remis en raison de l'absence de M. le Directeur n'ont pu avoir lieu aujourd'hui en raison de la maladie grave dont M. le Directeur est attaqué depuis le 20 août. Elle empêche également la retraite des Sœurs et la rentrée des classes n'aura lieu qu'une semaine plus tard.

13 7bre²⁹

Charlotte Louis de Philadelphie, veuve sans enfant, s'est présentée aujourd'hui pour être admise dans la Société des Sœurs de la Providence. Cette jeune femme paraît pieuse; elle est forte et d'une bonne santé. Elle jouit d'une bonne réputation et est recommandée par le Père Dubuisson, Jésuite et Curé de St Joseph à Philadelphie. Elle a été acceptée, mais à la condition expresse qu'elle apportera avec elle la totalité de la dote demandée et les choses nécessaires pour la prise d'habit et pour son entretien pendant la première année.

6 8bre³⁰

Des bruits alarmants s'étant répandus depuis plusieurs jours que des malveillants en voulaient à toutes les maisons religieuses de la ville et qu'ils désiraient renouveler à Baltimore les scènes horribles du couvent des Ursulines de Charleston près de Boston, M. le Directeur qui en avait été averti la veille par un bon catholique de la ville et qui avait entendu, il y a plus de quinze jours les menaces que l'on faisait en particulier contre les dames Carmélites et les Sœurs de couleur, a cru devoir se rendre chez le maire de la ville pour lui faire part de ses craintes et lui demander protection. Il était accompagné de M. L'abbé Elder. Ils ont été parfaitement bien reçus par le Maire qui leur a dit qu'il était au fait de tout ce qui se passait; il a promis de faire tout ce qui dépendrait de lui et d'employer toute son autorité pour empêcher le Mal et maintenir la paix et la tranquillité de la ville. M. le Directeur a été ensuite rendre compte de sa démarche à Mgr l'Archevêque qui l'a fortement approuvé ainsi que l'intention qu'il avait de passer la nuit au Couvent /58/ avec deux autres personnes. En conséquence, il est venu, malgré son état de faiblesse et de maladie, à 8 heures avec M. l'abbé Coskery. A dix heures, M. McHenry, peintre, est venu les joindre. On leur avait préparé trois lits dans le parloir. La nuit s'est passée fort tranquillement. On en a été quitte pour la peur. Grâce à la protection et aux prières de la très Sainte Vierge et des autres Saints patrons de la Maison et surtout à la divine Miséricorde de Notre Seigneur Jésus Christ.

21 8bre³¹

²⁹ septembre

³⁰ octobre

³¹ octobre

M. le Directeur a écrit aujourd'hui à M. Didier Petit et Compagnie à Lyon, département du Rhône en France, pour lui faire de nouveau la demande des ornements ou étoffes à ornement dont M. l'abbé Pierre Babade lui avait déjà parlé et que ce Monsieur avait promis d'envoyer à Paris au Séminaire de Baltimore. Depuis la lettre M. Babade, en date du 24 février dernier, qui annonçait que M. Didier Petit consentait à l'arrangement proposé qui était de faire l'avance des étoffes à la condition expresse de n'en exiger le paiement qu'au fur et à mesure que les Sœurs auraient fait et vendu les ornements et en auraient reçu le montant, on n'avait plus entendu parler de cette affaire. Mais, comme suivant l'annonce qui en avait été faite dans le United States Catholic Almanac, plusieurs ecclésiastiques demandaient des ornements. M. le Directeur ayant pris l'avis des Sœurs, s'est enfin décidé à écrire de nouveau pour faire la demande de l'envoi. Il a aussi écrit aujourd'hui à Rome, à M. l'abbé Adolphe Williamson, pour le prier de lui procurer, dans cette ville, 1) les constitutions et les règles des oblates et de Ste Françoise à Rome; 2) un tableau de cette Sainte pour l'autel de la chapelle de Ste Françoise et un certain nombre de gravures de St Benoît de St Philadelphie.

14 9bre³²

On vient de recevoir une lettre de Caroline Becraff qui annonce la mort de la Sœur Susanne. Elle est morte le douze, munie de tous les sacrements de l'église et dans les sentiments les plus chrétiens. On dira demain la messe pour elle. /59/

Xbre³³

25

Aujourd'hui, jour de Noël, l'office comme à l'ordinaire. M. le Directeur a dit ici les trois messes.

27

Il y a eu aujourd'hui une assemblée des Sœurs. On y a parlé des besoins de la Maison, de la nécessité d'user en tout de la plus grande économie, d'épargner, de retrancher dans toutes les dépenses et de n'en plus faire que d'absolument urgentes et nécessaires. Les recettes cette année se trouvant considérablement diminuées et les charges cependant étant les mêmes. M. le Directeur a ensuite proposé l'admission d'Athénaïse Dumourier, jeune personne de 22 ans qui demeure avec Mme Noël à Wilmington. Elle n'a aucun moyen et par conséquent elle ne peut pas payer sa dot. Mais elle peut être très utile pour la couture. En outre, elle est très pieuse, d'une vertu éprouvée et d'une conduite sans reproches. Elle pense depuis ? ans à se consacrer à Dieu. Mais elle n'osait pas en faire la demande, ne pouvant pas payer de dot. Le Rev. M. Carrell, Mme Noël et la Sœur James en ont donné les témoignages les plus satisfaisants. Elle apporterait avec elle, si elle était admise, les certificats demandés par les constitutions. Les Sœurs ont toutes été d'avis de la recevoir et M. le Directeur y ayant donné son consentement, la Sœur James a été chargée de lui écrire pour l'informer qu'elle était admise.

³² novembre

³³ décembre